



**25-05-101 - Arrêté Municipal Temporaire**  
Réglementant le stationnement et la circulation – Rue de Machecoul  
Villeneuve en Retz  
Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée par **Masson et Fils, 24 rue des cités, 44580 Villeneuve en Retz**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking de l'école Ostréa, 8 rue de Machecoul, 44580 Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus de réaliser des travaux de réfection de gouttières à compter du 07/07/2025.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** *Parking de l'école Ostréa, 8 rue de Machecoul à compter du 07/07/2025 et ce, pour une durée de 30 jours*  
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :  
Le stationnement sera INTEDIT sur trois places de stationnement, situées en face du bâtiment de restauration.  
La zone sera délimité par des grilles de type Heras.
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge du pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et transmis aux services de gendarmerie.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 22/05/2025

Le Maire Monsieur Yves BLANCHARD